

DESCRIPTION
DES
MACHINES ET PROCÉDÉS

POUR LESQUELS

DES BREVETS D'INVENTION

ONT ÉTÉ PRIS SOUS LE RÉGIME DE LA LOI DU 5 JUILLET 1844

PUBLIÉE PAR LES ORDRES

DE M. LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

TOME SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME (3^e PARTIE)

(NOUVELLE SÉRIE)



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCIV

BREVET n° 217187, en date du 3 novembre 1891,

A. M. DE LA ROCHE, pour une cheminée-calorifère à feu visible et à circulation d'air.

(Extrait.)

Pl. XXVI.

Cette invention a pour objet une cheminée-calorifère mobile pouvant brûler toutes sortes de combustibles. Outre le chauffage par rayonnement, étant pourvue de fenêtres garnies de mica, ma cheminée chauffe aussi par une circulation d'air qui s'échauffe au contact des parois du foyer, pour sortir à la partie supérieure par des ouvertures formant bouches de chaleur.

Fig. 1, vue de face de la cheminée.

Fig. 2, coupe transversale.

Sur un socle *A* repose une coquille *B*, pourvue d'une buse *C* d'échappement des gaz; la coquille est fermée sur le devant par un panneau décoré *D*, muni d'une porte *D'* articulée sur une charnière *a*. Cette porte est découpée de fenêtres *E* garnies de feuilles de mica, permettant de voir constamment le feu.

Sous le socle *A* sont fixées des roulettes *b*, permettant de transporter facilement la cheminée d'une pièce dans une autre.

A la partie inférieure du devant *D* et directement au-dessous de la grille du foyer *F* est placé le cendrier *G*, muni d'une poignée *c*.

Le foyer est constitué par une cuvette fixe *d* surmontée de quatre barreaux ronds et pleins *e*, empêchant le combustible de tomber derrière la porte *D'*. Au-dessous de la cuvette *d* est placée la grille proprement dite *f*, articulée sur un axe *g* venu de fonte avec la cuvette *d*; une goupille *h* la maintient sur cette articulation. A l'avant, la grille *f* est pourvue d'une languette *i*, qui sert à la remuer quand cela est nécessaire pour faire tomber les cendres dans le cendrier *G*.

Le chargement du combustible se fait sur la partie supérieure d'arrière par une ouverture *H* fermée par une porte *k'*; l'ouverture correspond à un conduit *J*, qui guide le combustible dans sa descente avec le concours de la languette *L*.

La partie supérieure de la cheminée formant réservoir d'air chaud est séparée de la partie inférieure par une plaque horizontale *M* qui s'ajuste par emboîtement, comme on le voit

en *l*; sur cette plaque s'emboîtent également le conduit *J*, ainsi que les cloisons *N*, *O* qui séparent la circulation des gaz de la combustion de la circulation d'air.

La circulation des gaz de la combustion se fait entre les cloisons *O'* et la coquille *B*, pour sortir par la buse *C*.

L'air frais entre dans l'appareil en *m*, c'est-à-dire sous le socle *A*, il s'échauffe en passant dans le conduit formé par les cloisons *N*, *O*, de là il passe par *n* dans l'espace *P*, pour se rendre dans la pièce à chauffer par des orifices *o* pratiqués à la partie supérieure du devant de la cheminée.

La façade de ma cheminée calorifère, construite en tous métaux, cuivre, bronze, fonte, etc., peut également être ornée d'une façon quelconque, soit par bronzage, dorure, argenture, nickelage, soit par application de porcelaines, d'émaux, etc.

CHEMINÉE CALORIFÈRE, PAR M. DE LA ROCHE.

Fig. 1.

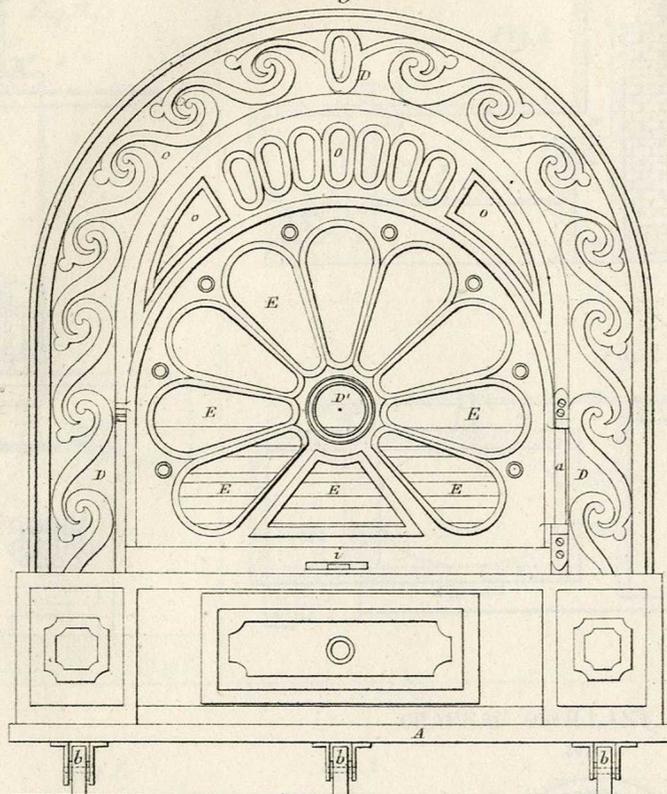


Fig. 2.

